



- 1186, rue de la Calcite
- Lévis (Québec)
- G6W 7S7

23 juillet 2009

Monsieur Denis Racine, président
Commission sur le développement social et économique
MRC de Portneuf
185, route 138
Cap Santé (Québec)
G0A 1L0

Monsieur le président,

Objet : Avis de l'Association des Résidents du lac Carillon (ARC)

Le 9 juin 2009, la Commission a demandé à consulter les représentants de l'Association des Résidents du lac Carillon (ARC) pour recueillir leurs commentaires en regard du projet de développement d'un parc régional dans le secteur des lacs Long et Montauban, incluant la partie du lac Carillon du territoire de la municipalité de St-Ubalde.

Suite à une rencontre régulière du conseil d'administration de l'ARC, tenue le 27 juin 2009, nous avons convenu de vous transmettre des commentaires écrits qui pourront, nous l'espérons, permettre une réflexion qui tiendra compte de l'ensemble des enjeux d'un tel projet.

Il apparaît important de bien situer l'Association des Résidents du lac Carillon; l'Association représente maintenant tous les résidents de l'ensemble du lac Carillon, soit ceux du territoire de St-Ubalde (MRC de Portneuf) et ceux de Notre-Dame-de-Montauban (MRC de Mékinac).

Vous êtes à même de constater que le lac Carillon est situé géographiquement sur le territoire de deux municipalités et de deux MRC; ceci complique la réalisation d'un tel projet. De plus, du côté de St-Ubalde, les résidents sont installés sur des terres publiques avec des baux de location tandis qu'à Notre-Dame-de-Montauban, ce sont des terres privées.

Le secteur de St-Ubalde a fait l'objet d'un projet de villégiature élaboré en 1979 sous le titre « Proposition d'aménagement récréatif » pour le territoire du lac Carillon, comté de Portneuf, région de Québec, par le Service de l'Aménagement des Terres et Forêts du Québec. Il est important de rappeler que les résidents de ce secteur ont pris un bail à cet endroit en fonction du projet qui a alors été développé.

Ce projet comprenait la location de 35 terrains de plus ou moins 40 000 pieds carrés de surface, répartis en boucles avec la conservation d'une bande riveraine d'environ 300 mètres à l'état naturel. Un camping avec des emplacements semi-aménagés ou sauvages réservés à des groupes communautaires était érigé ainsi qu'une plage avec aire de pique-nique, tables, abris et toilettes sèches. Une piste d'hébertisme et des sentiers pédestres ont été aménagés ainsi qu'une marina pour la mise à l'eau d'embarcations légères. Nous avons retracé une certaine documentation que nous joignons à ce document et qui avait été remise à l'époque à des résidents ainsi qu'une copie de résolution du conseil de



- 1186, rue de la Calcite
- Lévis (Québec)
- G6W 7S7

la municipalité de St-Ubalde. Donc, par ces documents vous aurez accès à l'ensemble du projet, à des études et des analyses, des réflexions et des options envisagées et à celle retenue ayant conduit à l'existence de ce développement tel qu'il est maintenant.

Le projet de parc

- Le lac Carillon est situé sur deux MRC, deux municipalités. Après information prise auprès du maire de Notre-Dame-de-Montauban, aucune démarche n'a été faite auprès de la municipalité pour discuter de ce projet qui, somme toute, aura des répercussions sur leur secteur.
- Les résidants, tant de St-Ubalde que de Notre-Dame-de-Montauban, ont présentement accès gratuitement à ce territoire : sentiers, plages, marina, chasse, pêche ou toute autre activité. Garderont-ils ce privilège acquis? Privilège acquis non seulement aux détenteurs de baux, mais à toute la population en général.
- La municipalité de St-Ubalde avait accepté par résolution (20 juin 1979) d'entretenir les installations alors réalisées. Force nous est de constater que ce ne fut pas le cas. Les sentiers se referment, les installations de la plage se dégradent. Cependant la municipalité a présenté un projet dans le cadre de budgets spéciaux, pour remettre à niveau ces installations ainsi que relocaliser le camping de groupe afin de l'éloigner de la plage et d'y aménager une aire de pique-nique plus accessible.
- La Commission réfléchit sur différents modèles de projet de parc : régional, réserve faunique, récréo-touristique, privé-public. Dans l'éventualité de la création d'un parc, le volet récréo-touristique à caractère public semble l'option qui protégerait le plus la nature et les résidants en regard du développement ayant été proposé aux locataires de lots. L'Association croit que cette option semble offrir le plus de garanties pour la protection du lac.

Le lac Carillon

- Un lac qui a près de 13 km de contour, composé de plusieurs bassins et de quelques îles de bonne dimension. Un lac de faible profondeur, deux fosses principales soit une dans le petit lac Carillon dont le renouvellement de l'eau se ferait plus ou moins aux quatre ans et l'autre dans le secteur Est, près de la falaise. Un lac dont la majeure partie est de faible profondeur avec des affleurements rocheux et sablonneux. Le sol entourant le lac n'est pas très profond pour une bonne partie de ce territoire (voir document ci-joint) le roc y étant même visible à plusieurs endroits.
- Selon la CAPSA, le lac a commencé son processus de vieillissement (eutrophisation) et doit faire l'objet d'une attention particulière. Il ne faudrait donc pas trop le solliciter afin de le protéger et d'éviter les cyanobactéries. L'Association croit, selon les informations recueillies, que le lac a atteint son niveau de développement résidentiel maximum. C'est pourquoi, nous favorisons l'option de parc récréo-touristique à caractère public. Il nous semble important de protéger la bande riveraine telle qu'elle est présentement et d'éviter de solliciter davantage le lac par l'ajout d'installations sceptiques. Rappelons qu'il reste encore plusieurs terrains disponibles tant riverains que non-riverains pour du lotissement de chalets privés dans le secteur de Notre-Dame-de-Montauban.
- Il nous apparaît aussi important d'éviter de soumettre le lac à des intérêts privés où la recherche de profit pourrait mettre en péril la santé déjà fragile du lac.



- 1186, rue de la Calcite
- Lévis (Québec)
- G6W 7S7

- Dans son projet de restauration du site à St-Ubalde, la municipalité a opté pour un volet d'analyse physico-chimique afin de déterminer quelle espèce de poisson serait la plus apte à y êtreensemencée. Nous nous interrogeons de plus sur qui aura la responsabilité de cetensemencement. L'Association est aussi inscrite au réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Nous joignons donc à ce document les résultats des échantillonnages que nous avons effectués dans le lac depuis trois ans. Nous croyons que ces données pourraient enrichir votre réflexion concernant le projet de parc.

Nos craintes

- Un lac convoité pour l'inclure dans un projet de parc sur le territoire de deux MRC et de deux municipalités. Aucune approche n'a été faite de part et d'autre. Comment gère-t-on cet aspect? Il nous apparaît incontournable que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban soit approchée pour examiner les impacts de ce projet sur le lac et sur son territoire. Un développement de près de trente ans du côté de St-Ubalde, habité par des gens qui ont adhéré à une vision de développement élaborée par le ministère des Terres et Forêts. Seront-ils respectés dans ce choix? Ce secteur sera-t-il protégé?
- Pourquoi ce secteur? Il y aurait une autre possibilité surtout pour les citoyens de St-Ubalde et pour les visiteurs provenant de l'Ouest. Ce serait de joindre le parc par le secteur du lac Sept-Îles dont la route d'accès est déjà faite et on y accède au centre du village. De plus, le lac Sept-Îles est très peu développé. L'apport économique y serait certainement plus grand pour les commerces de St-Ubalde.
- Le secteur fera-t-il l'objet d'un projet dont on fera des infrastructures que l'on n'entretiendra pas, faute de budget d'opération? Nous vous donnons, à titre d'exemple : la piste multifonctionnelle qui rejoint la piste des Cheminots et qui est à l'abandon, la piste d'hébertisme qui n'existe plus et les sentiers pédestres qui se referment malgré une résolution du conseil municipal de St-Ubalde d'en faire l'entretien en raison des revenus de taxes perçues par ce développement.
- Nous arrivera-t-on aussi avec un projet tout ficelé sans qu'on ait pu le consulter et y réagir comme c'est souvent le cas dans les deux municipalités concernées.

Les avantages possibles

- Certes, le projet d'un parc récréo-touristique peut être intéressant et comporter des avantages. Pensons aux installations actuelles qui se dégradent, aux sentiers qui se referment, aux problématiques reliés à l'utilisation de la plage (party, véhicules, embarcations à moteur, etc.), il serait intéressant d'avoir accès aux services qu'une telle structure pourrait dispenser.
- Pensons à la gestion des déchets, des sites de camping de groupe, de l'accès aux sentiers, au canot-camping, à la surveillance des sites et de leur utilisation, nous ne pouvons qu'applaudir. Cependant, comme nous le disions auparavant, ces avantages ne seront là que si des budgets d'opération suffisants sont donnés pour en faire la gestion et que ces budgets soient récurrents.



- 1186, rue de la Calcite
- Lévis (Québec)
- G6W 7S7

Conclusion

Certes, on veut donner accès au lac Carillon à la population et c'est louable. Rappelons ici que les lieux actuels donnent déjà accès non seulement aux détenteurs de baux, mais à toute la population qui profite aussi de toutes les installations telles que sentiers, plage et marina. Lors de notre rencontre, on nous a mentionné que le lac était un joyau dont la population pourrait profiter. Justement elle en profitera si le lac demeure un joyau. C'est pourquoi nous privilégions le projet d'un parc récréo-touristique à caractère public dont le développement de structures lourdes telles que bâtiment d'accueil, camping avec service, stationnement, chalets à louer etc. soit orienté davantage vers le secteur du lac Sept-Iles. Le lac Carillon pouvant alors servir davantage pour la partie d'activités de plein-air : sentiers pédestres, ski de fond, canot, camping de groupe, site d'observation, piste cyclable aménagée à partir du lac Sept-Îles. Ainsi le site actuel du développement de la partie de St-Ubalde serait protégé, c'est la partie récréo-touristique qui y serait jointe pour en assurer un accès réel par un véritable entretien. Les informations contenues dans les documents fournis devraient aider pour évaluer la capacité du lac Carillon. Pour l'Association, il y a deux conditions incontournables à l'intégration de quelque partie que ce soit du lac Carillon, c'est premièrement la validation de la capacité du lac à la tolérer sans danger et la démarche avec Notre-Dame-de-Montauban pour en assurer l'adhésion. Nous croyons qu'alors nous limiterions la sollicitation du lac Carillon et confirmerions le projet de développement auquel les détenteurs de baux ont adhéré et sont en droit de conserver.

Veuillez agréer, Monsieur le président, mes salutations distinguées,

Gilles Allaire
Président

p.j. : Étude d'aménagement – Terres et Forêts
Proposition d'aménagement récréatif – Lac Carillon 1979
Projet de protocole d'entente
Lac Carillon 142-A – Suivi de transparence 2006 – 2008
Lac Carillon 142-B – Suivi de transparence 2006 – 2008
Lac Carillon 142-C – Suivi de transparence 2006 – 2008
Bilan des activités de suivi – Lac Carillon 2006 – 2008
Guide du riverain – Capsa
Carte géo-bathymétrique du lac Carillon

c.c. : CAPSA
Municipalité de St-Ubalde
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban